

Image not found or type unknown



## Appreciation d une prestation fournie publié su les abus google d une chambre d hote.

Par **Arno51**, le **28/05/2021** à **15:48**

J'ai donné mon avis sur une chambre d hote( domaine de la Santonne 84 Apt€") concernant une prestation médiocre.

le propriétaire m envoi un recommandé avec AR me demandant de le supprimer. Sous 8 jours, Car celui ci le dénigre. Sinon il portera plainte pour dénigrement.

cf mon annonce :

<https://www.google.com/Travel/hôtels/s/avCe3>.

est ce selon vous un dénigrement ?

merci de vôtre conseil.

bien cordialement

J À Cinquin

Par **Arno51**, le **28/05/2021** à **15:52**

Que dois je faire la supprimer, ou bien la laisser, est elle répréhensibles comme il le dit dans son courrier

Par **Prana67**, le **29/05/2021** à **17:01**

Bonjour,

Votre lien ne fonctionne pas chez moi, pouvez vous faire un copié collé de votre commentaire ?

D'une manière générale si vous relatez des faits on ne peut rien vous reprocher s'il n'y a pas d'insultes ou d'injures. Vous avez le droit de ne pas être satisfait d'une prestation.

Par **Marck.ESP**, le **29/05/2021** à **17:49**

Bonsoir

Vous n'avez pas eu de chance mais cela n'enlève rien à la réputation du lieu, que j'ai fréquenté 2 fois.

Évidemment, lorsque c'est complet, il faut en accepter quelques conséquences mais chacun arrondi les angles on s'arrange !!

Par **P.M.**, le **29/05/2021** à **18:49**

Bonjour,

Tant que vous n'êtes pas concurrent de l'établissement, vous avez le droit d'émettre un avis négatif à partir du moment où il vous semble fondé...

Par **Arno51**, le **30/05/2021** à **23:20**

Je n arrive pas copier mon avis sur ce site.

Vous pouvez le trouver dans la rubrique avis de Google en recherchant sur Domaine de la Santonne.

Bien cordialement

Par **janus2fr**, le **31/05/2021** à **07:45**

Bonjour,

Je vous propose cet article qui résume bien les choses :

<https://www.gouache.fr/articles/Articles/La-vie-du-franchiseur/Gerer-la-concurrence/Action-en-concurrence-deloyale/Un-avis-sur-Internet-peut-il-engager-la-responsabilite-de-son-auteur>

En bref, si vous avez bien bénéficié d'une prestation et que vous ne faites qu'en rapporter la teneur et votre sentiment sans attaquer directement des personnes en vue de leur nuire, rien ne peut vous être reproché.